



BULLETIN DE SAINT-GEORGES

n° 374 · Mai 2025

www.eglisesaintgeorges.com secretariatsaintgeorges@lyon.catholique.fr



Abbé Laurent SPRIET

Recteur

06 14 18 07 61

l.spriet@lyon.catholique.fr

Abbé Laurent GUIMON

Chapelain

06 98 10 40 10

l.guimon@lyon.catholique.fr

Abbé Matthieu GRENIER

Chapelain

06 59 39 89 92

mgrenier85@gmail.com

Abbé Clément ANOUIL

Séminariste

06 98 74 03 99

clement071@live.fr

Frère Sébastien GRATREAUD

06 50 77 98 33

freresebastieng@gmail.com

Maison Sainte-Blandine (MSB), 12 bis rue Sala 69002 Lyon. Téléphone : 04 72 77 07 90

La vie chrétienne : c'est faire le bien !

La vie chrétienne n'est pas d'abord une série d'interdits : « ne mens pas, ne commets pas d'adultère, ne tue pas l'innocent, etc... ». Elle est un appel à la sainteté : « La volonté de Dieu, c'est que vous viviez dans la sainteté » (1 Th 4, 3). Vivre dans la sainteté cela veut dire : imiter le Christ Jésus, marcher sur ses pas et donc "faire le bien" puisque les Actes des Apôtres ont synthétisé la vie de Jésus en ces termes : « Il est passé en faisant le bien » (Ac 10, 38). Qu'il en soit de même pour chacun de nous : que notre prochain et la postérité puissent dire « c'était un vrai chrétien, une vraie chrétienne : il/elle a passé sa vie à faire le bien ».

Mais pour faire le bien, il faut pouvoir discerner le bien du mal. Existe-t-il des critères de la moralité ? La réponse est fort heureusement positive. Non seulement nous avons la lumière de la Révélation divine pour nous enseigner ce qui est bien et ce qui est mal (en cela, lire la Parole de Dieu et notamment les quatre évangiles, est évidemment vital) mais nous avons encore la lumière de notre raison. Et la spécificité du christianisme c'est que foi et raison ne se contredisent pas du tout : « la foi et la raison sont comme les deux ailes qui permettent à l'esprit humain de s'élever vers la contemplation de la vérité » (Saint Jean-Paul II, *Fides et ratio*, 1).

Le prophète Isaïe avait bien raison de dire : « Malheureux, ces gens qui déclarent bien ce qui est mal, et mal ce qui est bien, qui font des ténèbres la lumière et de la lumière les ténèbres » (Is 5, 20). Comment donc discerner le bien du mal ? La révélation et la raison enseignent qu'il y a trois critères ou sources de la moralité de nos actes humains (actes conscients et volontaires) : l'acte lui-même, l'intention et les circonstances.

Dans la vie chrétienne il s'agit de faire de bonnes actions avec une bonne intention dans les bonnes circonstances. Nous avons reçu l'Esprit-Saint pour vivre dans la sainteté. Il nous en donne la force.

Il existe des actes bons qui deviennent mauvais en raison de l'intention ou des circonstances. Faire un très bon déjeuner en mangeant un homard, de la viande de bœuf et en buvant du champagne est un acte bon en soi, mais il devient mauvais si nous

Suite page 2

Textes à méditer en lien avec l'édito

Parole de Dieu

Rm 6, 7-10 : « Ne vous égarez pas : Dieu ne se laisse pas narguer. Ce que l'on a semé, on le récoltera. Celui qui a semé en vue de sa propre chair récoltera ce que produit la chair : la corruption ; mais celui qui a semé en vue de l'Esprit récoltera ce que produit l'Esprit : la vie éternelle. Ne nous laissons pas de faire le bien, car, le moment venu, nous récolterons, si nous ne perdons pas courage. Ainsi donc, lorsque nous en avons l'occasion, travaillons au bien de tous, et surtout à celui de nos proches dans la foi ».

Ep 5, 1-10 : « Oui, cherchez à imiter Dieu, puisque vous êtes ses enfants bien-aimés. Vivez dans l'amour [de charité], comme le Christ nous a aimés et s'est livré lui-même pour nous, s'offrant en sacrifice à Dieu, comme un parfum d'agréable odeur. Comme il convient aux fidèles la débauche, l'impureté sous toutes ses formes et la soif de posséder sont des choses qu'on ne doit même plus évoquer chez vous ; pas davantage de propos grossiers, stupides ou scabreux – tout cela est déplacé – mais qu'il y ait plutôt des actions de grâce. Sachez-le bien : ni les débauchés, ni les dépravés, ni les profiteurs – qui sont de vrais idolâtres – ne reçoivent d'héritage

Suite page 2, deuxième colonne

sommes un Vendredi-Saint... Faire l'aumône est une bonne action en soi, mais elle devient mauvaise si nous la faisons de telle sorte que nous soyons vus et loués par beaucoup.

Il nous faut être réalistes : il existe des actes qui sont intrinsèquement mauvais. Quelle que soit l'intention ou les circonstances, ces actes sont moralement mauvais. Prenons quelques exemples : le blasphème, l'idolâtrie, la torture, la sodomie, la fornication, les actes homosexuels, la contraception sont des actes intrinsèquement mauvais. Je ne peux pas rendre ces actes bons sous prétexte que j'aurais une bonne intention ou que, étant données les circonstances, je pourrais le faire. En régime chrétien et de saine raison : « Il n'est permis de faire le mal pour qu'il en résulte un bien » (CEC 1761 et Rm 3,8).

Dans les cas concrets de la vie, nous savons qu'il faut évidemment prendre en compte les limitations subjectives de chaque personne humaine (cf. *Amoris Laetitia* 79, 273, 301-303) et que le seul juge des cœurs c'est le Seigneur (cf. Jr 17, 10 ; Ac 15, 8). Mais, objectivement, nous avons trois critères pour savoir discerner le bien du mal. Le Magistère (ou enseignement) de l'Eglise est lui aussi une lumière sur notre route car nous croyons que l'Esprit-Saint est l'âme de l'Eglise et qu'Il la guide et la maintient dans la vérité toute entière.

Abbé Laurent Spriet +

dans le royaume du Christ et de Dieu ; ne laissez personne vous égarer par de vaines paroles. Tout cela attire la colère de Dieu sur ceux qui désobéissent. N'ayez donc rien de commun avec ces gens-là. Autrefois, vous étiez ténèbres ; maintenant, dans le Seigneur, vous êtes lumière ; conduisez-vous comme des enfants de lumière – or la lumière a pour fruit tout ce qui est bonté, justice et vérité – et sachez reconnaître ce qui est capable de plaire au Seigneur ».

Jc 2,24 : « Vous voyez bien : l'homme devient juste par les œuvres, et non seulement par la foi ».

1 Jn 4, 7 et suivants : « Bien-aimés, aimons-nous les uns les autres, puisque l'amour vient de Dieu. Celui qui aime est né de Dieu et connaît Dieu. Celui qui n'aime pas n'a pas connu Dieu, car Dieu est amour. (...) Bien-aimés, puisque Dieu nous a tellement aimés, nous devons, nous aussi, nous aimer les uns les autres. (...) Quant à nous, nous aimons parce que Dieu lui-même nous a aimés le premier. Si quelqu'un dit : « J'aime Dieu », alors qu'il a de la haine contre son frère, c'est un menteur. En effet, celui qui n'aime pas son frère, qu'il voit, est incapable d'aimer Dieu, qu'il ne voit pas. Et voici le commandement que nous tenons de lui : celui qui aime Dieu, qu'il aime aussi son frère ».

Magistère

Vatican II, *Lumen Gentium* 12

Le Peuple saint de Dieu participe aussi de la fonction prophétique du Christ ; il répand son vivant témoignage avant tout par une vie de foi et de charité, il offre à Dieu un sacrifice de louange, le fruit de

lèvres qui célèbrent son Nom (cf. *He* 13, 15). La collectivité des fidèles, ayant l'onction qui vient du Saint (cf. *1 Jn* 2, 20.27), ne peut se tromper dans la foi ; ce don particulier qu'elle possède, elle le manifeste moyennant le sens surnaturel de foi qui est celui du peuple tout entier, lorsque, « des évêques jusqu'aux derniers des fidèles laïcs [Cf. Saint Augustin, *De Praed. Sanct.* 14, 27 : *PL* 44, 980] », elle apporte aux vérités concernant la foi et les mœurs un consentement universel. Grâce en effet à ce sens de la foi qui est éveillé et soutenu par l'Esprit de vérité, et sous la conduite du magistère sacré, pourvu qu'il lui obéisse fidèlement, le Peuple de Dieu reçoit non plus une parole humaine, mais véritablement la Parole de Dieu (cf. *1 Th* 2, 13), il s'attache indéfectiblement à la foi transmise aux saints une fois pour toutes (cf. *Jude* 3), il y pénètre plus profondément par un jugement droit et la met plus parfaitement en œuvre dans sa vie.

CEC 1755 L'acte *moralement bon* suppose à la fois la bonté de l'objet, de la fin et des circonstances. Une fin mauvaise corrompt l'action, même si son objet est bon en soi (comme de prier et de jeûner " pour être vu des hommes ").

L'*objet du choix* peut à lui seul vicier l'ensemble d'un agir. Il y a des comportements concrets – comme la fornication – qu'il est toujours erroné de choisir, parce que leur choix comporte un désordre de la volonté, c'est-à-dire un mal moral.

CEC 1753 Une intention bonne (par exemple : aider le prochain) ne rend ni bon ni juste un comportement en lui-même désordonné (comme le

mensonge et la médisance). La fin ne justifie pas les moyens. Ainsi ne peut-on pas justifier la condamnation d'un innocent comme un moyen légitime de sauver le peuple. Par contre, une intention mauvaise surajoutée (ainsi la vaine gloire) rend mauvais un acte qui, de soi, peut être bon (comme l'aumône ; cf. Mt 6, 2-4).

CEC 1754 Les *circonstances*, y compris les conséquences, sont les éléments secondaires d'un acte moral. Elles contribuent à aggraver ou à diminuer la bonté ou la malice morale des actes humains (par exemple le montant d'un vol). Elles peuvent aussi atténuer ou augmenter la responsabilité de l'agent (ainsi agir par crainte de la mort). Les circonstances ne peuvent de soi modifier la qualité morale des actes eux-mêmes ; elles ne peuvent rendre ni bonne, ni juste une action en elle-même mauvaise.

CEC 1756 Il est donc erroné de juger de la moralité des actes humains en ne considérant que l'intention qui les inspire, ou les circonstances (milieu, pression sociale, contrainte ou nécessité d'agir, etc.) qui en sont le cadre. Il y a des actes qui par eux-mêmes et en eux-mêmes, indépendamment des circonstances et des intentions, sont toujours gravement illicites en raison de leur objet ; ainsi le blasphème et le parjure, l'homicide et l'adultère. Il n'est pas permis de faire le mal pour qu'il en résulte un bien.

CEC 1759 " On ne peut justifier une action mauvaise faite avec une bonne intention " (S. Thomas d'A., dec. præc. 6). La fin ne justifie pas les moyens.

Saint Jean-Paul II, *Veritatis Splendor* 67 : « les préceptes moraux négatifs, c'est-à-dire ceux qui interdisent certains actes ou comportements concrets comme

intrinsèquement mauvais, n'admettent aucune exception légitime ».

Veritatis Splendor 80 : « La raison atteste qu'il peut exister des objets de l'acte humain qui se présentent comme « ne pouvant être ordonnés » à Dieu, parce qu'ils sont en contradiction radicale avec le bien de la personne, créée à l'image de Dieu. Ce sont les actes qui, dans la tradition morale de l'Eglise, ont été appelés « intrinsèquement mauvais » (*intrinsece malum*) : ils le sont toujours et en eux-mêmes, c'est-à-dire en raison de leur objet même, indépendamment des intentions ultérieures de celui qui agit et des circonstances. De ce fait, sans aucunement nier l'influence que les circonstances, et surtout les intentions, exercent sur la moralité, l'Eglise enseigne « qu'il y a des actes qui, par eux-mêmes et en eux-mêmes, indépendamment des circonstances, sont toujours gravement illicites, en raison de leur objet » (*Reconciliatio et paenitentia*, 17). Dans le cadre du respect dû à la personne humaine, le Concile Vatican II lui-même donne un ample développement au sujet de ces actes : « Tout ce qui s'oppose à la vie elle-même, comme toute espèce d'homicide, le génocide, l'avortement, l'euthanasie et même le suicide délibéré ; tout ce qui constitue une violation de l'intégrité de la personne humaine, comme les mutilations, la torture physique ou morale, les contraintes psychologiques ; tout ce qui est offense à la dignité de l'homme, comme les conditions de vie sous-humaines, les emprisonnements arbitraires, les déportations, l'esclavage, la prostitution, le commerce des femmes et des jeunes ; ou encore les conditions de travail dégradantes qui réduisent les travailleurs au rang de purs instruments de rapport, sans égard pour leur personnalité libre et

responsable : toutes ces pratiques et d'autres analogues sont, en vérité, infâmes. Tandis qu'elles corrompent la civilisation, elles déshonorent ceux qui s'y livrent plus encore que ceux qui les subissent et insultent gravement l'honneur du Créateur » (*Gaudium et Spes* 27).

Sur les actes intrinsèquement mauvais, et en référence aux pratiques contraceptives par lesquelles l'acte conjugal est rendu intentionnellement infécond, Paul VI enseigne : « En vérité, s'il est parfois licite de tolérer un moindre mal moral afin d'éviter un mal plus grand ou de promouvoir un bien plus grand, il n'est pas permis, même pour de très graves raisons, de faire le mal afin qu'il en résulte un bien (cf. Rm 3, 8), c'est-à-dire de prendre comme objet d'un acte positif de la volonté ce qui est intrinsèquement un désordre et par conséquent une chose indigne de la personne humaine, même avec l'intention de sauvegarder ou de promouvoir des biens individuels, familiaux ou sociaux » (*Humanae vitae*, 14) ».

Saint Paul VI, *Allocution aux membres du Chapitre général de la Congrégation des Rédemptoristes* (septembre 1967) : *AAS* 59 (1967), p. 962 : « On doit éviter d'induire les fidèles à penser différemment, comme si, après le Concile, certains comportements, que précédemment l'Eglise avait déclarés intrinsèquement mauvais, étaient aujourd'hui permis. Qui ne voit qu'il en découle un relativisme moral déplorable, qui pourrait facilement rendre discutable tout le patrimoine de la doctrine de l'Eglise ? »

SERVICES

Nous recherchons de bonnes volontés !

Nous recherchons des personnes
volontaires et bénévoles pour :

- Aider les abbés à trouver des
dons pour les travaux dans l'église
Saint-Georges.

- Devenir parrain ou marraine de
confirmation d'un ou d'une
néophyte. Renseignements auprès
de l'abbé Spriet.

- S'engager dans l'association "La
jarre de Sarepta" au niveau local
et dans la communauté de Saint-
Georges. Contacter le secrétariat.

- Faire du ménage à l'église une
fois par semaine ou de temps à
autres.

Mail:anne.pouliquencheneaux@h
otmail.fr

- Pour apporter soit des courses
une fois par mois aux abbés, soit
des repas pour une journée
(déjeuner et dîner) une fois par
mois. Contact : Aude Coffinière -
aude.coffinieres@wanadoo.fr.

Nous vous remercions vivement !

"Fraternités de disciples-missionnaires"

Vous souhaitez intégrer une "Fraternité de disciples-missionnaires" à la rentrée afin de développer votre vie chrétienne mais aussi pour aider à accueillir et à intégrer les catéchumènes et les néophytes dans la communauté et dans l'Eglise, inscrivez-vous en allant sur le site de Saint-Georges (rubrique "activités", "formation", "fraternités").

Cercle sainte Jeanne Beretta-Molla

Le cercle poursuit son cycle de formation en éthique pour le personnel soignant et toute personne de bonne volonté.

Rendez-vous le 20 mai

à la maison Sainte Blandine, 12 bis rue Sala

Récit du Pèlerinage au Mexique

(Notre-Dame de Guadalupe et les Cristeros)

par l'abbé Laurent Guimon

Jeudi 8 mai à 16h30

Maison Sainte Blandine 12 bis rue Sala

BD sur les apparitions de Notre-Dame de Guadalupe

Dessiné par François Rocher (paroissien de St Georges) et de David et Gabriela Caron (conférence à St Georges sur la Tilma)

Les Éditions 3 Cœurs se lancent dans une aventure exceptionnelle : l'édition d'une bande dessinée retraçant l'apparition miraculeuse de Notre-Dame de Guadalupe à Juan Diego au Mexique en 1531, un événement mondial qui a bouleversé des millions de vies. Étonnamment, cet incroyable miracle n'a encore jamais été illustré en bande dessinée. C'est pourquoi, avec l'expertise historico-scientifique de David Caron-Olivares, spécialiste des apparitions de Notre-Dame de Guadalupe, et l'illustration magistrale de François Rocher, dessinateur de la BD, nous avons décidé de faire revivre cette histoire en format BD historique.

La sortie est prévue pour septembre prochain, mais pour que ce projet voit le jour, nous avons besoin de votre soutien !

<https://www.credofunding.fr/fr/bd-nd-guadalupe>

Prions pour que le Seigneur nous donne un saint successeur de Pierre

Nous pouvons prier à l'aide de la liturgie de l'Eglise (cf. missel du Barroux pages 2115 et suivantes). Nous pouvons aussi prier le *Veni Creator* ou le *Veni Sancte Spiritus*. Demandons cette grâce par l'intercession de la Vierge Marie, Mère de l'Eglise.

Un nouveau "Groupe vocationnel" (vocations sacerdotales et religieuses) cette année

Un groupe pour garçons et filles de 18-30 ans voit le jour cette année à l'église Saint-Georges. Que vous soyez certain(e) d'être appelé(e) ou pas certain(e). Un lundi tous les deux mois de 20h30 à 22h à la Maison Sainte-Blandine (temps de lectio divina puis échange en groupe et en individuel) pour être accompagné(e) dans le discernement de sa vocation personnelle. Présence de l'abbé Laurent Spriet à toutes les rencontres. Interventions de personnes extérieures (prêtres, religieuses, etc...) et organisation de week-end en abbayes.

Dates des rencontres : cf. site internet.

Contact : abbé Spriet, abbespriet@gmail.com

Eclairage de l'église Saint-Georges

Nous comptons sur vous (a) pour trouver des entreprises pour nous faire des dons défiscalisés, (b) pour nous faire un don personnel (avec reçu fiscal le cas échéant). Il suffit de scanner ce QR code pour rejoindre le site du diocèse de Lyon.

Merci à toutes les personnes qui ont déjà fait un don.



ACCUEIL SAINT MARTIN

Repas servi à des pauvres au local (15 rue Sala 69002 Lyon), maraudes et aide à retour à l'emploi deux soirs par semaine : chaque mercredi et vendredi de 19h30 à 21h30 **Contact** : 07 56 84 85 40 (possibilité de laisser un message) ou Frère Sébastien (06 50 77 98 33)

Soirée Œuvres de Miséricorde

Le premier vendredi du mois (ordinairement), vous êtes conviés à une soirée Œuvres de Miséricorde. Son but est de **soulager les misères des pauvres** qui entourent la paroisse, misères physiques mais surtout spirituelles.

Quel est son programme ?

À 19h30 dans la crypte, un enseignement apologetique est donné pour apprendre à parler du Christ. Voilà les thèmes :

- 9 mai : Jésus oui, l'Eglise non
- 6 juin : pédophilie dans l'Eglise

À 20h, vous pourrez soit intercéder pour les pécheurs devant le Saint Sacrement ; soit participer à une maraude ; soit aller à la rencontre des passants, les invitant à rentrer dans l'église ou à parler de Dieu. Cette dernière activité impressionne de prime abord, mais elle est beaucoup plus facile qu'on ne pense, et source de grande joie. À 21h, nous faisons un retour de mission autour d'un verre.

Contact : Abbé Anouil

Pèlerinage de Chartres

Le pèlerinage de Chartres aura lieu les 7, 8 et 9 juin 2025 sur le thème "**Pour qu'il règne sur la Terre comme au Ciel**".

À l'occasion du dimanche des Rameaux, le 13 avril, **les inscriptions pour le pèlerinage de Chartres seront officiellement ouvertes.** (<https://www.nd-chretiente.com/pelerinage-chartres/inscription-au-pelerinage-de-chartres/>)

La paroisse Saint Georges dispose cette année de trois chapitres :

- Chapitre 1 : chef de chapitre – Cyprien Alberti
- Chapitre 2 : chef de chapitre – Arnaud Freismuth
- Chapitre 3 : chef de chapitre – Melchior de Reure

Pour ceux qui ne peuvent pas participer physiquement au pèlerinage (empêchement de santé ou de disponibilité), il est possible de s'unir spirituellement en rejoignant le chapitre des Anges Gardiens.

Informations pratiques :

- **Pour les réservations de cars**, veuillez contacter Benoît Secardin au 06 71 44 36 03
- **Les équipes de Soutiens** recrutent également : pour les rejoindre, contactez Frédéric Espieux au 06 07 58 49 11

Enfin, les personnes souhaitant participer au pèlerinage mais rencontrant des difficultés financières sont invitées à se rapprocher du CDC, afin de bénéficier d'un soutien de la communauté.

N'hésitez pas à faire passer le message autour de vous !

Pour toute demande d'informations, merci de contacter :

Cyprien ALBERTI : 06.47.56.02.54 (chapitres adultes)
Bertrand JARRE : 06.67.51.57.08 (chapitre familles)
Bruno DRÉCOURT : 07.71.17.28.02 (chapitre anges gardiens)
Benoit SECARDIN : b.secardin@orange.fr (pour les cars)

Jubilé des jeunes à Rome - été 2025

du vendredi 25 juillet au 5 août 2025

Comme pour les JMJ à Lisbonne en 2023, les jeunes de Saint-Georges (18-35 ans) montent une Route avec le diocèse de Lyon. Ce sera un magnifique pèlerinage sur les tombeaux des Apôtres, un temps de grâce pour toute l'Eglise. Prix : 650 €, voire 600 € pour les étudiants (avant le 1er mars). L'abbé Clément Anouil sera l'aumônier de la Route.

Les inscriptions pour partir avec Saint-Georges à Rome pour le Jubilé sont ouvertes (18-30 ans) : <https://jeunescathoslyon.fr/hope-hope-hope/>

Renseignements : Vianney Bros 07 52 04 88 22
<https://eglisesaintgeorges.com/jubile/>

Pourquoi choisir la quête prélevée ?

1) Pour vous simplifier la vie : plus besoin d'avoir de la monnaie dans vos poches.

2) Si vous payez des impôts : vous pouvez donner davantage en bénéficiant des déductions fiscales en vigueur (cf. infra).

3) Saint-Georges peut anticiper son budget, en comptant sur des entrées d'argent régulières qui facilitent la gestion de sa trésorerie.

4) C'est une façon discrète et efficace de donner à la quête.

Comment se lancer ?

La quête prélevée c'est un prélèvement automatique sur votre compte bancaire. C'est très facile à mettre en place.

Il suffit d'aller ici : <https://www.donnons-lyon.catholique.fr/quetes-et-ceremonies/>, ensuite sur le côté droit de la page, vous tapez le code postale "69005" puis vous sélectionnez "église Saint-Georges" et vous vous laissez guider.

Si vous êtes imposable, quelles sont les avantages ?

Grâce à la quête prélevée, vous bénéficiez d'une réduction d'impôt égale à 75 % du montant de votre don jusqu'à 554 € puis 66 % au-delà, dans la limite de 20 % de votre revenu imposable. Cela vous permet par exemple de donner 480 € par an (soit 40 € par mois) pour un coût réel de 120 € après déduction fiscale. Si vous payez des impôts, il est donc possible de donner environ trois fois plus sans que cela ne coûte plus !

Vous recevrez un reçu fiscal du montant des sommes prélevées. Tous les diocèses de France ne bénéficient pas de cet avantage. Profitez-en ici à Lyon.

Avec la quête prélevée : tout le monde est gagnant.

“Chemin de Lumière” (Pascale) ou “Via Lucis”

Dans la continuité du chemin de croix (“Via Crucis”) pendant le Carême, l’église Saint-Georges organise pendant le Temps Pascal une “Via Lucis” à 9h45 les samedis pendant le temps des confessions (qui sont maintenues) :

- 3 mai : Frère Sébastien
- 17 mai : Abbé Clément
- 24 mai : Abbé Mathieu

Il s’agit de méditer sur les apparitions du Christ ressuscité, jusqu’à la Pentecôte incluse.

Prière pour l’élection du futur Pape

“Vous suppliant avec humilité, nous vous demandons, Seigneur, que votre immense bonté accorde à votre sainte Eglise romaine un Pontife qui voit soit agréable par sa sollicitude paternelle envers nous, et mérite par son sage gouvernement la continuelle vénération de votre peuple pour la gloire de votre Nom.

Par Jésus, le Christ, Notre-Seigneur et notre Dieu, qui vit et règne avec vous dans l’unité du Saint-Esprit, pour les siècles des siècles. Amen.”

Collecte du propre de la Messe “pour l’élection d’un souverain Pontife”, missel romain de saint Jean XXIII.

Election du Pape

Le mot « conclave » (du latin cum clavis, « [fermé] à clé ») fait référence à l’isolement complet des cardinaux électeurs pendant toute la durée de l’élection du Pape, isolement requis depuis le XIII^e siècle. Les deux tiers des voix des cardinaux électeurs (les cardinaux de moins de 80 ans) sont requis. L’élu, dès son consentement donné, est le nouveau pape de l’Église catholique. La constitution apostolique sur la vacance du siège apostolique et l’élection du pontife romain, *Universi Dominici Gregis* (le Pasteur de tout le troupeau du Seigneur), publiée par Jean-Paul II le 22 février 1996, a apporté quelques modifications au conclave. Jean-Paul II a maintenu la règle du secret absolu. *Universi Dominici Gregis* prend en compte les avancées technologiques pour garantir l’isolement des

cardinaux. À la date fixée pour le commencement du conclave, les cardinaux électeurs célèbrent d’abord, dans la matinée, une messe solennelle dans la basilique Saint-Pierre. Dans l’après-midi, ils se rendent en procession à la chapelle Sixtine, au chant du *Veni Creator*. Dans la chapelle Sixtine, ils prêtent serment de respecter les règles fixées par *Universi Dominici Gregis*. Puis un ecclésiastique préalablement choisi adresse aux cardinaux une méditation concernant la responsabilité qui leur incombe. La chapelle Sixtine est alors fermée. Seuls y demeurent les cardinaux électeurs qui peuvent décider de procéder à un premier vote. Pour cette première journée de conclave, un seul scrutin est prévu. Si celui-ci n’aboutit pas d’emblée à l’élection, les trois jours suivants pourront compter jusqu’à deux scrutins par demi-journée. Si au bout des quatre premiers jours (soit 12, voire 13 scrutins si les cardinaux ont décidé de voter dès l’après-midi du premier jour), aucun nom n’a recueilli les deux tiers des voix, les opérations de vote sont suspendues pendant une journée consacrée à la prière, aux échanges, et à une méditation prononcée par le premier cardinal de l’ordre diaconal. Les opérations de vote reprennent le lendemain, pour une série de sept scrutins maximum, répartis sur deux jours. Cette séquence peut être encore deux fois répétée. Le premier cardinal-prêtre puis le Doyen conduisent les méditations des deux journées de réflexion qui seraient ménagées dans le cas où le conclave devrait se prolonger. Si au 13^e jour du conclave (soit un maximum de 34 scrutins), aucun nom n’a recueilli les deux tiers des voix, la constitution apostolique *Universi Dominici Gregis* donne aux cardinaux la faculté d’élire le pape à la majorité absolue. Les cardinaux peuvent aussi limiter le choix aux deux noms ayant reçu le plus grand nombre de voix lors du scrutin antérieur. Avec ces dispositions, le conclave ne devrait pas durer plus d’une quinzaine de jours. Des gestes, des symboles et des événements marquent le début du nouveau pontificat. On informe les fidèles de l’élection, en produisant une fumée blanche qui s’échappe de la cheminée de la chapelle Sixtine, et en faisant sonner les cloches de la basilique Saint-Pierre. Puis le cardinal proto-diacre (le premier des cardinaux dans l’ordre diaconal, actuellement le cardinal Mamberti) annonce le nom de l’élu à la fenêtre de la basilique Saint-Pierre. Le nouveau pape se présente à la foule et donne sa première bénédiction *Urbi et orbi*, fameuse bénédiction donnée « sur la ville [de Rome] et le monde ».

QUÊTES IMPÉRIÉES DU MOIS :

11 mai : Dimanche des Vocations (Universelle totale)

Une quête “totale” : tout est reversé au diocèse. Une quête “partielle” : 30% du montant total est reversé au diocèse.



MISSEL POUR LES FIDÈLES

Des missels sont en vente à la sacristie (pour enfants, pour adultes)

OFFRANDE DE MESSES

(Cf. Site internet pour les explications, onglet “dons”)

Messe : 18€
Neuvaine : 180€

À vos agendas !

Catéchisme (CP à CM2) : les mercredis de 9h45 à 11h à la MSB (hors vacances scolaires).

Collégiens et Lycéens : Cours tous les mercredi (hors vacances scolaires) à 17h30 pour les collégiens avec le frère Sébastien et l'abbé Anouil, et cours tous les 15 jours pour les lycéens avec l'abbé Spriet de 18h à 19h.

L'aumônerie des collèges (5è - 3è) est tenue par l'abbé Anouil

Etudiants et jeunes pros :

1. **Rosaire Vivant des jeunes** : apprendre à prier le chapelet et se fomer. Contact : Abbé Anouil.
2. **Spes-Misericordia** : Contact : Louis-Marie Vian (07.67.64.66.16) et Blanche des Courtils (07.70.25.98.79)
3. **Groupe Saint Jean-Paul II (jeunes célibataires de plus de 35 ans)** : Cf. Annonces hebdomadaires de Saint-Georges.

Groupe Caritas : pour jeunes professionnels mariés ou célibataires - Contact : Vianney et Hortense Ezanno (06.60.41.36.78)

Catéchumènes (adultes demandant le baptême) ou adultes désirant revoir toutes les bases du catéchisme en un an : chaque mercredi de la période scolaire de 20h30 à 22h avec l'abbé Laurent Guimon. Cours aussi dispensé par YouTube pour ceux qui ne peuvent pas être présents sur place — lien privé, pensez à vous inscrire auprès du secrétariat.

Néophytes (adultes récemment baptisés) ou « recommençants » : un mercredi sur deux avec l'abbé Spriet de 20h30 à 22h. Cours aussi enregistré pour ceux qui ne peuvent pas être présents sur place — pensez à vous inscrire auprès du secrétariat.

Catéchisme pour adultes : lundi 5 mai de 20h30 à 22h avec l'abbé Spriet. Cette année : les sacrements (2ème partie du Catéchisme de l'Eglise Catholique).

A la découverte de la Bible : avec l'abbé Laurent Guimon. Thème de l'année 2024-2025 :

- La fondation et les séparations des Eglises Orientales
- Etude du livre de l'Apocalypse de Saint-Jean

Une fois par mois le même cours est fait le jeudi soir de 20h30 à 21h30 et le vendredi après-midi de 15h à 16h à la Maison Sainte Blandine :

8° cours : Jeudi 15 mai / Vendredi 16 mai

Initiation pratique sur la liturgie de la messe : Pour apprendre à participer à la Messe et à suivre la liturgie dans son missel. Prochain cours de l'année le **mardi 13 mai** à 20h30.

Soirée jeunes couples (moins de 5 ans de mariage) : le **mardi 27 mai** à 20h à la MSB. Cf. Site de Saint-Georges.

Foyers "Domus Christiani" : www.domus-christiani.fr. Et cf. Site de Saint-Georges.

Foyers : groupes Cana (cf Site de Saint-Georges)

Groupe Saint Joseph : groupe d'époux éprouvés, par une séparation, un divorce, un procès en nullité de mariage, etc. L'objectif est de soutenir ces personnes, et qu'elles s'apportent mutuellement une aide fraternelle. Une rencontre par mois à la MSB. Le premier vendredi du mois. Contact : Capucine Maire : capucinemaire@gmail.com.

Conférence Saint-Vincent de Paul : pour visiter à domicile les personnes isolées. Contact : Matthieu Sautel, 06 80 96 44 12, matthieu.sautel@gmail.com.

Ecoute Post-IVG : Chaque mois, une équipe composée d'une écoutante, d'une psychologue, d'un médecin et d'un prêtre (abbé Spriet) accueille, écoute et accompagne à Lyon des femmes ayant connu un avortement. Parlez-en autour de vous. Contact : parolepostivg Lyon@gmail.com

Service de messe :

- **Enfants et adolescents** : Tous les jeunes ayant fait leur première communion sont les bienvenus.

Inscription via ce formulaire : <https://forms.office.com/e/PnGpHrcEBy>

- **Etudiant et jeunes pro** : avec Frère Sébastien

"Garde d'honneur" Année du Sacré-Coeur

Heure d'adoration et de réparation chaque premier vendredi du mois à l'église après la messe de 18h30. Inscriptions : madame Christine de Pazzis cdepazzis@neuf.fr ; renseignements : <https://www.gardedhonneur.dusacrecoeur.org/>

Groupe de Prière des mamans : Pour les mères de famille et les grands-mères qui veulent prier pour leurs enfants et leur famille. Un jeudi par mois à 14h45 à la MSB. Prochaine réunion le **jeudi 15 mai**. Contact : secreteriassaintgeorges@lyon.catholique.fr

Carnet de famille

Baptêmes | Le 19 avril de 22 adultes à Saint-Georges et un 23ème dans sa paroisse territoriale

Mariages | Le 20 avril de Georginarden CANACOO et Doris BALANCY à Saint-Georges
Le 26 avril de Quentin NICOL et Diane DRAGON à la Tour d'Aigues

Mai 2025

Date	Fête	Activités	
Jeudi 1er mai	St Joseph, artisan	Messe à 18h30 (MG)	  
Vendredi 2 1er du mois	St Athanase, évêque, confesseur et docteur	Messe à 18h30 (MG) Heure de la Miséricorde à 15h - Accueil St Martin de 19h30 à 21h30 Adoration de 19h30 à 23h	  
Samedi 3 1er du mois	De la Sainte Vierge le samedi	Messe à 9h (MG) en rite lyonnais - <i>pas de messe à 11h</i> Via Lucis à 9h45	 Confessions de 9h45 à 10h30
Dimanche 4 mai	Deuxième dimanche après Pâques	Messes à 8h30, 10h, 12h et 18h30 Adoration à 16h30, vêpres à 17h45	
Lundi 5	St Pie V, pape et confesseur	Messes à 9h (MG) et 18h30 (LS) Rosaire Vivant des Jeunes - Cours pour adultes (CEC) à 20h30	  
Mardi 6	De la Férie	Messes à 9h (LS) et 18h30 (LG) Spi & Spi à 20h30	  
Mercredi 7	St Stanislas, évêque et martyr	Messes à 7h (MG), 9h (LS) et 18h30 (LG) Collégiens à 17h30 et lycéens à 18h - Accueil St Martin de 19h30 à 21h30 Catéchumènes et néophytes à 20h30	  
Jeudi 8	De la Férie	Messes à 7h (LG) et 18h30 (LS) Louange et Adoration avec Spes-Misericordia et Caritas à 20h Conférence sur le Mexique	  
Vendredi 9	St Grégoire de Naziance, évêque et docteur	Messes à 7h (LG) et 18h30 (LS) Heure de la Miséricorde à 15h - Soirée Oeuvres de Miséricorde Accueil St Martin de 19h30 à 21h30	  
Samedi 10	St Antonin, évêque et confesseur	Messe à 9h (LS) en rite lyonnais - <i>pas de messe à 11h</i> <i>pas de Via Lucis</i>	<i>Pas de confessions ni de chapelet</i>
Dimanche 11 mai	Solennité de Ste Jeanne d'Arc, patronne secondaire de la France	Messes à 8h30, 10h, 12h et 18h30 Adoration à 16h30, vêpres à 17h45	
Lundi 12	St Nérée, St Achille et St Pancrace, martyrs Ste Domitille, vierge et martyre	Messes à 9h (MG) et 18h30 (LS)	  
Mardi 13	St Robert Bellarmin, évêque, confesseur et docteur	Messes à 9h (LS) et 18h30 (LG) Cours pratique de la Liturgie à 20h30	  
Mercredi 14	De la Férie	Messes à 7h (MG), 9h (LS) et 18h30 (LG) Collégiens à 17h30 - Accueil St Martin de 19h30 à 21h30 Catéchumènes à 20h30 - Ecoute Post-IVG	  
Jeudi 15	St Jean-Baptiste de la Salle, confesseur	Messes à 7h (LS) et 18h30 (MG) Prière des mamans à 15h à la MSB Cours sur la Bible n°8 à 20h30	  
Vendredi 16	St Ubald, évêque et confesseur	Messes à 7h (LG) et 18h30 (LS) Heure de la Miséricorde à 15h - Cours sur la Bible n°8 à 15h Accueil St Martin de 19h30 à 21h30	  
Samedi 17	St Pascal Baylon, confesseur	Messes à 9h (LS) et 11h (LG) en rite lyonnais Via Lucis à 9h45	  Confessions de 9h45 à 10h30
Dimanche 18 mai	Quatrième dimanche après Pâques	Messes à 8h30, 10h, 12h et 18h30 Adoration à 16h30, vêpres à 17h45	
Lundi 19	St Pierre Célestin, pape et confesseur	Messes à 9h (MG) et 18h30 (LS)	  
Mardi 20	St Bernardin de Sienne, confesseur	Messes à 9h (LS) et 18h30 (LG) Groupe Jeanne Beretta Molla à 19h30	  
Mercredi 21	De la Férie	Messes à 7h (MG), 9h (LS) et 18h30 (LG) Collégiens à 17h30 et lycéens à 18h - Accueil St Martin de 19h30 à 21h30 Catéchumènes et néophytes à 20h30	  
Jeudi 22	De la Férie	Messes à 7h (LS) et 18h30 (MG) Evangelisation avec Spes-Misericordia et Caritas à 20h	  
Vendredi 23	De la Férie	Messes à 7h (LG) et 18h30 (LS) Heure de la Miséricorde à 15h Accueil St Martin de 19h30 à 21h30	  
Samedi 24	De la Sainte Vierge le samedi	Messes à 9h (LS) et 11h (MG) en rite lyonnais Via Lucis à 9h45	  Confessions de 9h45 à 10h30
Dimanche 25 mai	Cinquième dimanche après Pâques	Messes à 8h30, 10h, 12h et 18h30 Adoration à 16h30, vêpres à 17h45	
Lundi 26	St Philippe Néri, confesseur	Messes à 9h (MG) et 18h30 (LS) Confessions de 20h30 à 22h (LS)	  
Mardi 27	St Bède le Vénérable, confesseur et docteur	Messes à 9h (LS) et 18h30 (LG) Rencontre jeunes couples	  
Mercredi 28	Vigile de l'Ascension	Messes à 7h (MG), 9h (LS) et 18h30 (LG) Collégiens à 17h30 - Accueil St Martin de 19h30 à 21h30 Catéchumènes à 20h30	  
Jeudi 29 mai	Ascension de Notre-Seigneur Jésus-Christ	Messes à 8h30, 10h, 12h et 18h30 Adoration à 16h30, vêpres à 17h45	
Vendredi 30	Ste Jeanne d'Arc, vierge Patronne secondaire de la France	Messes à 7h (LG) et 18h30 (LS) Retraite des confirmands enfants à Fourvière (St Georges)	  
Samedi 31	Fête de Marie Reine	Messes à 9h (LS) et 11h (LG) en rite lyonnais Retraite des confirmands enfants et adultes à Fourvière (St Georges)	 Confessions de 9h45 à 10h30
Dimanche 1er juin	Dimanche après l'Ascension	Messes à 8h30, 10h, 12h et 18h30 Adoration à 16h30, vêpres à 17h45	
Lundi 2	De la Férie	Messes à 9h (MG) et 18h30 (LS)	  
Mardi 3	Ste Clotilde, reine et veuve	Messes à 9h (LS) et 18h30 (LG) Spi & Spi à 20h30	  

Légende :  confessions de 17h30 jusqu'à 18h15 (sauf horaire spécifié);  chapelet à 18h;  adoration de 17h00 à 18h15
LS : Abbé Laurent Spriet, LG : Abbé Laurent Guimon, MG : Abbé Mathieu Grenier